

Dénomination du médicament

SPASMAG, solution buvable en ampoule
Sulfate de magnésium, Levure Saccharomyces cerevisiae

Encadré

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin, ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin, ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que SPASMAG, solution buvable en ampoule et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule ?
3. Comment prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver SPASMAG, solution buvable en ampoule ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE SPASMAG, solution buvable en ampoule ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : SUPPLEMENT MINERAL - code ATC : A12CC02

Ce médicament est indiqué en cas de carence en magnésium confirmée par votre médecin.

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER SPASMAG, solution buvable en ampoule ?

Ne prenez jamais SPASMAG, solution buvable en ampoule :

- si vous êtes allergique (hypersensible) aux substances actives ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
- En cas d'insuffisance rénale sévère (défaillance des fonctions du rein)

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule.

- En cas de carence sévère, le traitement doit être commencé par la voie veineuse. Il en est de même en cas de malabsorption.
- En cas de carence en calcium associée, il est recommandé de procéder d'abord dans la plupart des cas, au traitement de la carence en magnésium.

Autres médicaments et SPASMAG, solution buvable en ampoule

Informez votre médecin ou votre pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

SPASMAG, solution buvable en ampoule avec des aliments, des boissons et de l'alcool

Sans objet.

Grossesse et allaitement

Grossesse :

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Allaitement :

L'utilisation de ce médicament est à éviter pendant l'allaitement.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Sans objet.

SPASMAG, solution buvable en ampoule contient de l'éthanol et du sodium.

Ce médicament contient 304 mg d'alcool (éthanol) par ampoule. La quantité en volume de ce médicament équivaut à moins de 8 ml de bière ou 3 ml de vin.

La faible quantité d'alcool contenue dans ce médicament n'est pas susceptible d'entraîner d'effet notable.

Ce médicament contient moins de 1 mmol (23 mg) de sodium par ampoule, c'est à dire qu'il est essentiellement "sans sodium".

3. COMMENT PRENDRE SPASMAG, solution buvable en ampoule ?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou votre pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou, pharmacien en cas de doute.

Posologie

Utilisation chez les adultes

La dose recommandée est de 3 ampoules par jour.

Utilisation chez les enfants et les adolescents

La dose recommandée est de 1 à 3 ampoules par jour

Mode et voie d'administration

Voie orale. Les ampoules doivent être secouées puis diluées dans un peu d'eau.

Les ampoules auto-cassables de SPASMAG sont prélimées.

Pour ouvrir une ampoule prendre une pointe entre le pouce et l'index et, d'un mouvement sec provoquer la rupture. Présenter l'ampoule ainsi ouverte, au-dessus d'un verre avant de recommencer la même opération sur la seconde pointe.

Fréquence et moment auxquels le médicament doit être administré

La dose journalière est à répartir de préférence en plusieurs prises avant ou au cours d'un repas.

Durée du traitement

La durée habituelle de traitement est de 1 mois.

En l'absence d'amélioration des symptômes au bout d'un mois de traitement, il n'est pas utile de poursuivre le traitement, allez consulter votre médecin.

EN CAS D'INCERTITUDE, CONSULTEZ VOTRE MEDECIN OU VOTRE PHARMACIEN

Si vous avez pris plus de SPASMAG, solution buvable en ampoule que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

Si vous arrêtez de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule :

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- diarrhées,
- douleurs abdominales.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou, votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : www.signalement-sante.gouv.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER SPASMAG, solution buvable en ampoule ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ce médicament ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient SPASMAG, solution buvable en ampoule

- Les substances actives est sont :

| | |
|---|-------|
| Sulfate de magnésium heptahydraté..... | 1,200 |
| g | |
| Quantité correspondant à magnésium élément..... | 0,118 |
| g | |
| Levure <i>Saccaromyces cerevisiae</i> | 0,100 |
| g | |

- Les autres composants sont : Acide citrique anhydre, cyclamate de sodium, saccharine sodique, arôme orange*, eau purifiée

* Composition de l'arôme orange : huile essentielle d'écorce d'orange douce, alcool (voir rubrique 2)

Qu'est-ce que SPASMAG, solution buvable en ampoule et contenu de l'emballage extérieur

Solution buvable en ampoule.

5 ml en ampoule (verre brun) ; boîte de 24 ou 30

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES GRIMBERG SA
44 AVENUE GEORGES POMPIDOU
92300 LEVALLOIS-PERRET
FRANCE

Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES GRIMBERG SA
ZA DES BOUTRIES, RUE VERMONT
78704 CONFLANS SAINTE HONORINE CEDEX
FRANCE

Fabricant

LABORATOIRES GRIMBERG SA
ZA DES BOUTRIES, RUE VERMONT
78704 CONFLANS SAINTE HONORINE CEDEX
FRANCE

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Sans objet.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

< {MM/AAAA}>< {mois AAAA}.>

Autres

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).